

23^{èmes} Rencontres Artistiques

Règlement exposition et concours

Du 14 mars au 16 mars 2025

Espace Bouchonnerie – Salle André Malraux

Article 1

Le Concours de Peinture, de Sculpture et de Photographie de la ville de Pierrefeu du Var est ouvert à tous les artistes peintres, sculpteurs et photographes. L'exposition et le concours ont lieu **du vendredi 14 au dimanche 16 mars 2025** salle André Malraux-espace Bouchonnerie. L'inscription au concours et/ou à l'exposition est gratuite. **Un seul et unique thème pour l'exposition et pour le concours « Pupilles et papilles »**

Article 2

Inscription : La fiche d'inscription **pour le concours et pour l'exposition** est à retourner **par courrier** au Service Culture de la Mairie, Hôtel de ville Place Urbain Sénès 83390 Pierrefeu du Var ou **par mail** à l'adresse suivante : c.nottoli@pierrefeu-du-var.fr au plus tard le **vendredi 14 février 2025** (La fiche d'inscription est téléchargeable sur le site de la commune : www.pierrefeu-du-var.fr)
Les données relatives à chaque participant seront traitées par le service culture.

Article 3

Le thème du concours de la 23^{ème} édition des Rencontres Artistiques de 2025 est : « **Pupilles et papilles** »
Tout plagiat d'œuvre existante (tableau, photo, sculpture) est interdit. Les œuvres exposées et primées pourront être exploitées sur tous nos supports de communication.

Concours Peinture : L'œuvre doit être **originale**, non signée par l'auteur et **jamais primée par ailleurs**. La technique est libre (huile, aquarelle, gouache, pastel, collage...). Une seule œuvre par personne peut être présentée.

Le format demandé est le format « chassis » n°15, soit portrait 65x54, soit paysage 65x50. Le tableau doit être présenté sans encadrement et doit être équipé au dos d'un système d'accrochage solide, installé par l'artiste. Les œuvres sur papier doivent être mises sous verre avec système d'accrochage. Les renseignements suivants doivent figurer dans une enveloppe accrochée au dos du tableau : Nom, prénom, adresse et téléphone de l'artiste, type de technique, titre de l'œuvre

Concours Sculpture : L'œuvre doit être **originale et jamais primée par ailleurs**.

Les sculptures seront exposées sur des plots, vous pouvez fournir un socle particulier si votre sculpture le nécessite.

Les renseignements suivants doivent figurer sur une fiche dans une enveloppe accrochée au dos de la sculpture : Nom, prénom, adresse et téléphone de l'artiste, type de technique, titre de l'œuvre

Concours Photographie : La photo doit être **originale et jamais primée par ailleurs**. Elle doit être présentée sans encadrement et doit être équipée au dos d'un système d'accrochage solide, installé par l'artiste. **Le format ne doit pas dépasser 40x60.** Une seule photo par personne peut être présentée.

Les renseignements suivants doivent figurer dans une enveloppe accrochée au dos de la photo : Nom, prénom, adresse et téléphone de l'artiste, type de technique, titre de l'œuvre.

Article 4

Pour l'exposition dont le thème est « Pupilles et papilles ».

Accrochage des œuvres le mercredi 12 mars 2025 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, salle A. Malraux (espace Bouchonnerie). Les œuvres seront accrochées par les artistes après sélection de l'emplacement par tirage au sort. Toutefois, les organisateurs se réservent le droit de modifier la disposition des grilles pour une bonne harmonie générale de l'exposition. L'artiste dispose d'une surface d'accrochage d'un mètre carré.

Pour le concours : Dépôt des œuvres le mercredi 12 mars 2025 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, salle André Malraux.

Vernissage de l'exposition : vendredi 14 mars 2025 à 19h00, salle André Malraux.

Retrait des œuvres : Les œuvres devront être retirées impérativement le dimanche 16 mars 2025 à partir de 18h30, salle André Malraux.

Les œuvres présentées doivent rester en place durant toute la durée de l'exposition.

Article 5

Les prix sont attribués sous forme de bon d'achat d'une valeur de :

Prix Peinture toute technique confondue : 1^{er} Prix : 150€, 2^{ème} Prix : 100€, 3^{ème} Prix : 50€

Prix Sculpture : 1^{er} Prix : 150€, 2^{ème} Prix : 100€, 3^{ème} Prix : 50€

Prix Photographie : 1^{er} Prix : 150€, 2^{ème} Prix : 100€, 3^{ème} Prix : 50€

Prix du Public : prix peinture : 50€, prix sculpture : 50€, prix photographie : 50€

La remise des prix du jury a lieu au cours du vernissage de l'exposition le vendredi 14 mars 2025 à 19h00, salle A. Malraux.

Le prix du public sera attribué le dimanche 16 mars 2025 à 17h00, salle André Malraux.

Les lauréats autorisent la commune à diffuser les photos des œuvres sur tous supports de communication.

Article 6

La présence des lauréats, lors de la cérémonie de remise des prix est obligatoire. Les artistes primés pourront toujours participer à l'exposition mais **ne pourront plus concourir pendant 1 année.**

Article 7

Les œuvres présentées sont et demeurent, de leur dépôt jusqu'à leur retrait, à la charge et sous l'entière responsabilité de l'artiste qui est invité à prendre toutes les dispositions utiles et contracter une assurance personnelle couvrant les risques de vol ou de détérioration

En tout état de cause, l'exposant s'engage en cas de sinistre et pour toute autre cause que ce soit, à n'intenter aucun recours contre la ville de Pierrefeu du Var.

Article 8

Les participants, par le fait même de leur inscription, s'engagent à respecter le présent règlement.

Renseignements :
Mairie de Pierrefeu du Var
Service Culture
Place Urbain Sénès-83390 Pierrefeu du Var
04 94 13 53 26 Email : c.nottoli@pierrefeu-du-var.fr
www.pierrefeu-du-var.fr